

Mode de conventionnement : prêt à usage du domaine privé

Afin de préserver l'intérêt floristique, faunistique et écologique des parcelles, le bénéficiaire devra scrupuleusement respecter le cahier des charges.

Un passage de surveillance des rivières est réalisé une fois par mois sur ce site. Les agents du service pourront si besoin pénétrer dans la parcelle.

Prescriptions et contraintes pour l'occupation

Fauchage

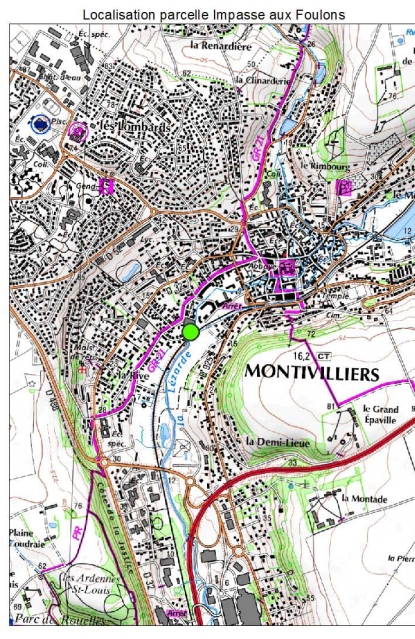
Accès par un pont limité aux engins de + 3.5 tonnes
 Maintien d'un couvert végétal impératif (pas de sol nu)
Fauche tardive (à partir du 15 septembre)
 Exportation des ballots et au maximum des résidus de coupe
 Débroussaillage au besoin des abords (clôtures et mitoyenneté, ≈2m) entre juin et septembre, y compris fauche des chardons avant le 15 juillet
 Gestion/entretien des haies
 Site partiellement clôturé
 Interdiction de produits phytosanitaires
 Interdiction d'irrigation, du drainage et de toutes formes d'assainissement.

Pâturage

Accès par un pont limité aux engins de + 3.5 tonnes
 Ouvert aux équins, ovins et caprins
 Pression de pâturage maximale à 0.8 UBG/ha/an pour les équins et à 1.5 UBG/ha/an pour ovins et caprins
 Mise à l'herbe au printemps ou en début d'été sur sol ressuyés
 Retrait hivernal obligatoire des animaux (**solution de replis à justifier**)
 Pas de construction possible (zone réglementée)
 Abreuvement des animaux envisageable sur le site (à concerter)
 Maintien d'un couvert végétal impératif (pas de sol nu)
 Gestion obligatoire des refus de pâturage, des abords (clôtures et mitoyenneté, ≈2m), y compris fauche des chardons avant le 15 juillet
 Gestion des haies
 Site partiellement clôturé (à compléter si besoin par le bénéficiaire)
 Interdiction de produits phytosanitaires
 Interdiction d'irrigation, du drainage et de toutes formes d'assainissement

30 ml de haies à entretenir

Situation géographique



Surface utilisable : 2 045 m²

Montant de la redevance : 0€



Critères d'attribution

Les candidats sont réputés connaître le site et ses contraintes (accès, déplacement, abris)

Critères d'attribution

Fauche	Description des modes opératoires et prise en compte du cahier des charges	5 points
	Description et prise en compte de la gestion des abords et zones non fauchées	2 points
	Mesure pour la préservation de la faune et de l'environnement	3 points
	Motivation de la candidature, statut de l'intervenant, expérience, solidité du projet	2 points
TOTAL		12 points

Critères d'attribution

Pâturage	Description des modes opératoires et prise en compte du cahier des charges	5 points
	Description et prise en compte de la gestion des zones non pâturées, abords et refus de pâturage, abords/ disposition prise en cas de pâturage non réalisé par le bénéficiaire	2 points
	Description des mesures pour la préservation du milieu et du site (protection points sensibles...)	2 points
	Disponibilité du bénéficiaire (échappé d'animaux, retrait rapide...)	2 points
	Motivation de la candidature, statut de l'intervenant, expérience, solidité du projet	1 point
TOTAL		12 points

En cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère « Description des modes opératoires »